



# NOTE

**Destinataires :** Tous les membres de l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB)

**Expéditeur :** Conseil d'administration de l'ATLMNB

**Date :** Le 1 novembre 2023

**Objet :** Proposition de cotisation

## **Le conseil d'administration de l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB) propose une augmentation de la cotisation, et voici ce que vous devez savoir :**

Dans le but d'éviter une augmentation soudaine importante de la cotisation, nous aimerions proposer une modeste augmentation de 60 \$ sur 3 ans, à raison de 15 \$ en 2025, de 20 \$ en 2026 et de 25 \$ en 2027. La cotisation fixée à 255 \$ pour 2024 demeurera inchangée.

L'augmentation de la cotisation s'explique par de nombreux facteurs, le principal étant l'augmentation des coûts liés au simple fait d'exercer nos activités. Tous sont conscients de l'augmentation du coût des biens et des services, qui influe directement sur l'ATLMNB. En tant qu'organisme de réglementation des technologistes de laboratoire médical (TLM) au Nouveau-Brunswick, il est de notre devoir d'investir dans les systèmes, le personnel, l'éducation et la formation qui nous permettront de remplir notre mandat de **protection du public**.

L'information à l'appui de la proposition de cotisation est présentée ci-dessous :

| <b>Domaine d'augmentation</b> | <b>Faits saillants</b>   |
|-------------------------------|--|
| <b>Coûts opérationnels</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nous sommes légalement tenus, de par nos règlements administratifs, de faire effectuer une vérification annuelle des états financiers par un tiers. Depuis 2020, les coûts connexes ont augmenté de 2 170 \$ pour s'établir, en 2023, à 10 000 \$.</li><li>• La technologie nécessaire à la conduite des activités de l'ATLMNB a dû être mise à niveau (obsolète, celle dont nous disposions remontait à plus de 10 ans), et des mesures de cybersécurité ont dû être mises en œuvre. Les coûts connexes pour l'Association se sont élevés à 11 635 \$.</li><li>• Le conseil d'administration doit être formé à la gouvernance, de sorte que chaque membre puisse diriger notre association en toute confiance. L'ATLMNB doit en effet être en mesure de répondre et de réagir avec assurance aux vastes changements prévus par le gouvernement, ce qui nécessite un apprentissage et une formation continus.</li><li>• La directrice générale de l'ATLMNB doit se rendre à d'importants congrès pour s'assurer que notre association demeure au courant des questions réglementaires et, surtout, qu'elle ait son mot à dire dans les changements de politiques à l'échelle nationale. Les frais de déplacement (essence, hôtel, billets d'avion, etc.) ont considérablement augmenté depuis la pandémie.</li></ul> |

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Mesures préventives</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de TLM qui prennent leur retraite est supérieur au nombre de nouveaux diplômés qui intègrent la profession, et une diminution du nombre de membres entraînera une diminution des revenus. Nous devons être en mesure d'offrir le même service, même si le nombre de membres diminue.</li> <li>Au cours des dernières années, l'ATLMNB a procédé à une rationalisation et éliminé tout le « superflu », afin d'alléger le budget et de se concentrer sur la constitution de fonds. Il est maintenant temps d'utiliser ces fonds pour couvrir les coûts opérationnels de l'Association. Nous devons également nous préparer aux pires scénarios, comme des poursuites en justice.</li> </ul> |
| <b>Désirs</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Notre site Web, le <a href="http://www.NBSMLT.ca">www.NBSMLT.ca</a>, est obsolète et aurait besoin d'être mis à jour. Les devis se chiffrent entre 10 000 et 20 000 \$. Jusqu'à présent, cependant, nous n'avons prévu que 5 000 \$ pour la mise à niveau.</li> <li>L'ATLMNB souhaite continuer d'octroyer des subventions et des prix à ses membres. Nous y consacrons actuellement 3 000 \$ par an.</li> </ul>   |

### Comparaison des cotisations des TLM d'une province à l'autre :

| Province  | Cotisation provinciale 2023 (en dollars) | Membres |
|---|--|---------|
| Terre-Neuve-et-Labrador   | 510,00 \$                                | 514     |
| Manitoba  | 508,12 \$                                | 925     |
| Alberta   | 450,00 \$                                | 2 500   |
| Nouvelle-Écosse   | 390,00 \$                                | 825     |
| Ontario   | 384,20 \$                                | 6 916   |
| Québec  | 366,55 \$                                | 4 662   |
| Île-du-Prince-Édouard   | 350,00 \$                                | 97      |
| Saskatchewan  | 300,00 \$                                | 835     |
| Nouveau-Brunswick<br>REMARQUE : Ce montant ne comprend pas la cotisation de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM), qui s'élève à 185 \$.<br>L'ATLMNB n'a aucun contrôle sur le prix fixé pour les cotisations à la SCSLM. | 255,00 \$                                | 650     |

Soyez assurés que le conseil d'administration de l'ATLMNB s'est efforcé de limiter au maximum les augmentations de cotisation, et continuera de le faire. Les membres du conseil apprécient votre soutien continu et se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir. Toutes les demandes de renseignements peuvent être adressées à Sara Brown, [PRESIDENT@NBSMLT.NB.CA](mailto:PRESIDENT@NBSMLT.NB.CA).

Un vote réservé aux membres aura lieu virtuellement lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) prévue le **mercredi 22 novembre 2023, de 19 h à 20 h 30, sur GoToWebinar.**

**IMPORTANT :** Les membres doivent s'inscrire à l'avance pour l'assemblée, au plus tard le 21 novembre 2023.

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Nous vous prions d'agr er l'expression de nos sentiments distingu s.  
Le conseil d'administration de l'Association des technologistes de laboratoire m dical du Nouveau-Brunswick